



la Lettre municipale

**Spécial COVID-19
et déconfinement**



n°20 mai 2020

ÉDITO

**Chère(s) savignolaise(s),
cher(s) savignolais,**

Ce numéro est encore placé sous le sceau de la crise sanitaire que nous vivons. Nous nous retrouvons à l'aube d'un début de dé-confinement. J'espère que vous avez traversé cette crise sans encombre. Ma première pensée va à ces familles savignolaises qui ont perdu des parents, des amis emportés par le virus, par une autre maladie ou qui ont vécu un drame.

Je tiens aussi à saluer tous ceux qui ont été au front depuis le déclenchement de la pandémie, que ce soient les soignant(e)s, les médecins, les infirmier(e)s, les aides soignant(e)s, les pompiers, les gendarmes... Mais aussi les commerçants de produit de première nécessité, petits commerces et grandes surfaces, les agriculteurs. Tous les rouages élémentaires et vitaux pour notre société ont été maintenu sous perfusion grâce aussi aux autres entreprises et services publics de l'État : entreprises de transports, enseignants, services ordures ménagères et du tri, services de l'eau... Je leur, je vous adresse tous les remerciements les plus profonds et sincères au nom de tous les savignolaises et savignolais : MERCI, mille fois MERCI !

Depuis le début de la crise sanitaire, nous avons adapté le fonctionnement des services communaux conformément aux consignes gouvernementales et en fonction des besoins de notre population. Je remercie tous les personnels municipaux qui ont continué à télé-travailler ou à assurer les services minimums de propreté et de sécurité.

Les adjoints et moi-même avons particulièrement été vigilants vis-à-vis des personnes les plus fragiles, (personnes de 70 ans et plus et personnes ayant une sensibilité particulière) pour offrir 2 masques à chacune des personnes vulnérables, pour mettre en place un service de livraison de courses, pour distribuer une lettre municipale spéciale Covid - 19 (que vous pouvez télécharger sur le site internet de la mairie). Le Centre Communal d'Action Sociale (C.C.A.S.) poursuit ses actions auprès des plus démunis en lien avec les services sociaux du Département.

Le lien avec les enfants a été aussi maintenu grâce à de l'animation en ligne. Plusieurs

...

**ACCUEIL
AU PUBLIC**

L'accueil
est fermé au public,
nous joindre
par téléphone
04 77 96 79 79



d'entre eux ont participé en partageant leurs gâteaux, en jouant pour relever les défis mis en ligne,...

L'outil Illiwap, mis en place pour vous informer et garder le lien entre nous, a permis de partager, au jour le jour, les actualités et les services proposés. N'hésitez pas à le consulter régulièrement.

Le "marché" de Savigneux prévu initialement fin 2019 a pris son envol. Tous les jeudis après-midi, vous pouvez vous fournir en produits frais auprès d'un primeur et d'un fromager en complément à l'offre proposée par nos commerçants.

Si la période de dé-confinement progressif est très attendue, elle s'accompagne de nombreuses interrogations et angoisse. Personne n'a suffisamment de visibilité sur les modalités de sortie de crise et sur la nature de la vie d'après. Je tiens à saluer les services de l'Etat pour la gestion de cette crise. Nous devons tirer des enseignements de cette période. Nul doute qu'il nous faudra s'adapter, changer notre mode de vie de manière temporaire mais aussi de manière durable. Il viendra un moment où il nous faudra collectivement mais aussi individuellement remettre en cause certaines habitudes, certaines pratiques.

L'heure est pour l'instant à la lutte contre cette pandémie. Je vous invite donc à bien respecter les gestes de protection et de bonne conduite pour éviter la propagation du virus.

Si vous avez des questionnements concernant la vie municipale, des soucis particuliers ou si vous connaissez une personne isolée et fragile, n'hésitez pas à nous le signaler. Les adjoints et moi-même restons à votre disposition. Compte tenu des mesures de confinement vous pouvez nous contacter soit par mail (mairie@savigneux.fr) soit par téléphone au 04 77 96 79 79.

C'est en restant solidaires et sereins que nous pourrons sortir de cette crise et construire les bases de la vie de demain.

Prenez soin de vous et de vos proches.

Bien cordialement.

Christophe BRETTON, maire de Savigneux



DON DE MASQUES

Dans la limite du stock disponible chez les fabricants, nous avons fourni des masques à une grande majorité de savignolais de plus de 70 ans dès le mois d'avril. D'autres commandes devraient être livrées tout début mai. Au fur et à mesure des livraisons, les masques seront distribués dans les boîtes aux lettres des personnes de plus de 70 ans qui n'ont pas été servies.

Pour élargir le dispositif, une commande plus importante a été faite le 15 avril avec une livraison prévue la deuxième quinzaine de mai. Cette commande permettra de fournir un masque à tous les savignolais quel que soit leur âge. Nous vous informerons des modalités de distribution ultérieurement.

En parallèle, la Région a décidé d'offrir un masque à tous les auvergnats et rhônalpins. La municipalité de Savigneux a fait acte de candidature. La livraison est prévue quasiment sur la même période que la commande passée par la commune. Dans la mesure du possible, nous globaliserons la distribution.

Pour rappel, le masque est un élément pour protéger les autres, il est impératif de maintenir les gestes barrières au quotidien.

Une équipe de bénévoles est mobilisée aussi pour compléter l'offre et a réalisé plus de 200 masques pour répondre au mieux au besoin. Merci à elles d'avoir mis à disposition de la commune et des savignolais leur compétence en couture.

LE PRIMEUR ET LE FROMAGER

Le primeur, la société Berger primeur, et le fromager Julien Castro sont toujours présents le jeudi après-midi de 14h30 à 18h environ sur la place des combattants d'Afrique du Nord.

Cela permet d'avoir une offre de produits frais et de bonne qualité. Il reste important de bien privilégier les règles de sécurité.



ACCUEIL À LA MAIRIE APRÈS LE 11 MAI

Pour respecter les gestes barrières, l'accueil à la mairie se fera dans un premier temps uniquement sur RDV pour protéger le public et les employés. Les modalités d'accueil seront précisées sur le site internet de la commune, à l'entrée de la mairie, sur le panneau lumineux et illiwap. Cet accueil s'effectuera sur les horaires d'ouverture classique de la mairie.

Pour prendre RDV, merci de contacter le standard : 04 77 96 79 79

ETANG & COMPLEXE SPORTIF

Jusqu'au 11 mai, ces espaces restent interdits pour la promenade. A compter du 11 mai, si le département est classé en "vert" par l'agence régionale de santé, ces espaces pourront être à nouveau accessibles. Si la carte est rouge, ils resteront encore fermés. Toutes les salles resteront fermées jusqu'en septembre.

La maison des associations pourra rouvrir dans certaines conditions, avec uniquement des groupes de moins de 10 personnes à partir du 2 juin.

ÉCONOMIE

SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION



Loire Forez agglomération propose pour les entreprises locales, en plus des dispositifs nationaux et régionaux, une aide forfaitaire de 1 000 € en fonction des critères cumulatifs suivants :

- Travailleurs indépendants et très petites entreprises de moins de 10 salariés (hors auto-entrepreneurs et associations),
- Secteurs du commerce, de l'artisanat et des services, (hors professions libérales), sédentaires et domiciliés sur le territoire communautaire, (hors commerces ambulants),
- Ayant subi une interdiction d'accueil du public OU ayant connu une baisse de leur chiffre d'affaires de 50 % de la moyenne de l'année 2019 (ou de la moyenne des trois derniers mois si création depuis moins d'un an mais postérieure au 1^{er} mars 2020),
- Dont le chiffre d'affaires est inférieur à 1 000 000 € HT et dont le bénéfice annuel imposable est inférieur à 60 000 €.

Les modalités de mise en œuvre sont particulièrement simplifiées avec un formulaire-type de demande à compléter directement sur le site internet de Loire Forez. Un RIB et une attestation comptable type seront à joindre au formulaire.

Pour toute information sur ce dispositif ou pour toute autre demande, vous disposez d'une adresse électronique dédiée : economie@loireforez.fr

La ville de Savigneux a participé à ce fonds de solidarité à hauteur de plus de 9 000 euros. Cette enveloppe relevait d'une dotation initialement prévue pour la commune et ses projets d'investissement.

MESURES EXCEPTIONNELLES DU GOUVERNEMENT

Face à l'épidémie du Coronavirus Covid-19, les ministères économiques et financiers mettent en place des mesures immédiates et inédites de soutien aux entreprises :



- Une aide allant jusqu'à 1 500 euros pour les très petites entreprises, les indépendants, les professions libérales et les micro-entrepreneurs les plus touchés grâce au fonds de solidarité financé par l'Etat et les Régions. Certaines associations employeuses sont éligibles à ce dispositif. Les agriculteurs membres d'un groupement agricole d'exploitation en commun (GAEC), les artistes-auteurs, et les entreprises en redressement judiciaire ou en procédure de sauvegarde pourront également bénéficier du fonds de solidarité ;
- Des délais de paiement d'échéances sociales et/ou fiscales (URSSAF, impôts directs) ;
- Dans les situations les plus difficiles, des remises d'impôts directs pouvant être décidées dans le cadre d'un examen individualisé des demandes ;
- Le report du paiement des loyers, des factures d'eau, de gaz et d'électricité pour les plus petites entreprises en difficulté ;
- La mobilisation de l'Etat à hauteur de 300 milliards d'euros pour garantir des lignes de trésorerie bancaires dont les entreprises pourraient avoir besoin à cause de l'épidémie ;
- Un soutien de l'Etat et de la Banque de France (médiation du crédit) pour négocier avec sa banque un rééchelonnement des crédits bancaires ;
- Le maintien de l'emploi dans les entreprises par le dispositif de chômage partiel simplifié et renforcé ;
- L'appui au traitement d'un conflit avec des clients ou fournisseurs par le Médiateur des entreprises ;
- La reconnaissance par l'Etat et les collectivités locales du Coronavirus comme un cas de force majeure pour leurs marchés publics. En conséquence, pour tous les marchés publics d'Etat et des collectivités locales, les pénalités de retards ne seront pas appliquées ;
- Un plan de soutien aux entreprises françaises exportatrices.

Retrouvez sur le lien ci-dessous toutes les actualités, afin de vous tenir informé des dernières mesures d'accompagnement proposées aux entreprises pour faire face à cette crise sanitaire.
<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises#>

SOUTIEN ÉCONOMIQUE DE LA RÉGION AUVERGNE RHÔNE-ALPES



En Auvergne-Rhône-Alpes, l'Etat, la Région, son Agence de développement économique et les chambres consulaires se mobilisent pour soutenir les entreprises dont l'activité est affectée par le COVID-19. La Région Auvergne-Rhône-Alpes met en place un espace COVID-19 sur Ambition Eco - portail économique régional à destination des entreprises - qui recense, de manière exhaustive, l'ensemble des mesures de soutien pouvant être proposées par les pouvoirs publics aux entreprises impactées, ainsi que les contacts qualifiés pour répondre à leur besoin.

- Le Fonds national de solidarité Etat-Région
- Dispositif d'aide aux commerces alimentaires et aux buralistes à l'acquisition de plaques de protection de type "plexiglass" (attention au délai : fin des travaux au 1^{er} mai)
- Prêt Artisan et Commerçant
- Un soutien renforcé aux filières les plus touchées avec notamment
- Fonds régional d'urgence "Tourisme et Hébergement"
- Fonds régional d'urgence "Culture"
- Fonds régional d'urgence "Événementiel"

Ci-dessous, vous trouverez quelques mesures à destination des acteurs économiques :
Pour en savoir plus :

<https://ambitioneco.auvergnerhonealpes.fr/414-mesures-d-urgence-covid19.htm>

RACCORDEMENT À LA FIBRE

Les entreprises reprennent peu à peu du service pour les travaux relatifs au déploiement de la fibre sur le territoire. Vous pouvez donc demander le raccordement gratuit à la fibre sur le site www.thd42.fr. Un technicien habilité viendra effectuer la pose dans votre logement. Il vous présentera les mesures et les gestes barrières à mettre en place pour réaliser ces travaux en toute sécurité pour tous.

MON RACCORDEMENT À LA FIBRE OPTIQUE SUR LE RÉSEAU PUBLIC THD42

FIBRE. JE FAIS CONFIANCE AUX ENTREPRISES DE MON TERRITOIRE

1 JE DEMANDE MON RACCORDEMENT
GRATUIT SUR WWW.TH42.FR

2 UN TECHNICIEN HABILITÉ THD42 VIENT
POSER LA PRISE DANS MON LOGEMENT

3 JE SUIS LIBRE DE CONTACTER UN
FOURNISEUR D'ACCÈS POUR M'ABONNER
UNE FOIS LA PRISE INSTALLÉE



En faisant installer gratuitement votre prise spéciale par une entreprise mandatée par THD42, VOUS ÊTES ASSURÉS DE LA QUALITÉ DU TRAVAIL RÉALISÉ. Ces prestataires locaux ont été sélectionnés et sont contrôlés par le SIEL-TE.

04 77 430 855

thd42.fr

Prix d'un appel local



RETOUR À LA MÉDIATHÈQUE

Pour tous les lecteurs aguerris ou moins, en attendant la réouverture de la médiathèque, découvrez quelques ouvrages qui seront bientôt à votre disposition. Laurence vous présente sa sélection de la semaine :

<http://www.savigneux.fr/loisirs/vie-culturelle/conte-decourvir-proposition-lectures.htm>

Compte tenu des déclarations nationales sur les médiathèques, la municipalité envisage une ouverture uniquement sur RDV (04 77 58 50 84) à compter du 18 mai.

- Le mercredi de 9h à 11h et de 14h30 à 17h30 pour les familles
- Le vendredi de 9h à 11h et de 14h00-17h00 pour les personnes de 70 ans et plus ou pour les personnes fragiles
- Le samedi de 9 à 11h pour tout public

Vous pouvez réserver les livres en ligne. Ce service n'est accessible qu'aux résidents de Savigneux, inscrits à la médiathèque. Les livres des autres médiathèques ne seront pas acceptés pour les dépôts, les prêts ne peuvent se faire qu'à partir du fond de la médiathèque de Savigneux. De même, aucune réservation dans les autres communes ne sera possible. Les consignes de sécurité spécifiques seront précisées dans les locaux



RETOUR À L'ÉCOLE ET AU PÉRISCOLAIRE

Avec la date du déconfinement, l'équipe de direction et les élus planchent sur le sujet pour traiter un certain nombre de problématiques :

- Accueil du périscolaire : garantir l'accueil sans risque pour tous, les espaces de jeux pour les enfants, les animations pour éviter des manipulations à plusieurs ;
- L'accueil des enfants pour éviter les files d'attente ;
- Les techniques, les fréquences de désinfection des différents locaux ;
- La circulation des enfants dans l'école ;
- La prise du repas aux restaurants scolaires.

La rentrée ne pourra se faire que de manière progressive le 12 mai. Le nombre d'élèves accueillis en présentiel sera limité pour garantir les conditions sanitaires.

A partir du rapport du comité national scientifique et des préconisations faites par le Gouvernement, les échanges et réflexions s'effectuent en collaboration avec l'équipe enseignante et le personnel municipal. Les associations des parents d'élèves sont aussi associées pour faire remonter les interrogations, les craintes, les doutes, mais aussi les suggestions des familles et parents.

Au moment de la rédaction de cette lettre d'information, nous n'avons pas encore toutes les réponses. Nous tiendrons informés les familles et les savignolais des modalités mises œuvre pour garantir la reprise de l'école le 11 mai dans les meilleures conditions sanitaires possibles via illiwap, le site Internet et les messages mail.

Si besoin, n'hésitez pas vous aussi à contacter Valérie Clairet et Sylvie Jacquin qui sont à votre écoute.

Point de contact : periscolaire@savigneux.fr - 06 07 43 44 47

Une page sur le site Internet de la commune a été créée pour diffuser les informations et les modalités de reprise :

<http://www.savigneux.fr/quotidien/education/les-modalites-reprise-des-ecoles.htm>

N'hésitez pas à la consulter régulièrement.

■ PRÉPARER LA RENTRÉE SCOLAIRE : INSCRIPTIONS SCOLAIRES

Les inscriptions scolaires des enfants en maternelle se font tout au long de l'année en mairie pour des enfants ayant 3 ans (né en 2017) et sont prises en compte à condition de résider à Savigneux le jour de la rentrée.

En cette période de confinement, pour faciliter vos démarches administratives et préinscrire votre enfant à l'école, vous pouvez nous envoyer par mail à mairie@savigneux.fr :

- Le nom et prénom de l'enfant concerné dans le corps du mail
- La copie des "pages parents et enfants" du livret de famille,
- Une copie de la taxe d'habitation (seul justificatif de domicile valable).

Un certificat d'inscription vous sera délivré par retour de mail.

Vous pourrez ensuite vous présenter à l'école où l'inscription sera enregistrée par le directeur de l'école (dès le retour à la normale et selon les modalités mises en place au sein de l'école) Lors de ce rendez-vous, un document attestant que l'enfant est à jour de ses vaccinations est à fournir.

Vous pouvez également télécharger ICI le document de pré-inscription

<http://www.savigneux.fr/FR/data/fichiers/file/enfance-jeunesse/2019-fiche-renseignement-pre-inscrip-05-2019.pdf>

Pour tout complément d'information, vous pouvez contacter le 04 77 96 79 79

■ CONTE À ENTENDRE

En cette période de confinement, la médiathèque de Savigneux vous propose de découvrir un conte pour enfants. Tout est prêt, il n'y a qu'à vous laisser embarquer dans les histoires : <http://www.savigneux.fr/loisirs/vie-culturelle/conte-decouvrir-proposition-lectures.htm> Samson le hérisson, ou dragon chéri et d'autres pourront ainsi occuper un petit moment de la journée de vos enfants.

■ LE RETOUR À LA CRÈCHE

La structure a mis en place un service d'accueil minimum pour les personnels prioritaires depuis le 18 mars. En partenariat avec les services de PMI du conseil départemental de la Loire, les jours et horaires d'ouverture ont été élargis, avec une ouverture du lundi au dimanche de 6h à 21h.

L'organisation a été revue pour garantir la sécurité de tous au vu de la crise sanitaire, nous accueillons environ 10 enfants depuis le début.

Si vous êtes en difficulté pour trouver une solution de garde pour votre enfant durant cette période ne pas hésiter à prendre contact avec l'équipe de la crèche au 04 77 58 47 86 et à vous connecter sur monenfant.fr

Un gâteau rigolo pour l'un des défis jeunes



■ DÉFIS JEUNES

Afin de contribuer à rendre la période de confinement la plus joyeuse et la plus ludique possible, la médiathèque et le service enfance-jeunesse de la commune de Savigneux proposent chaque semaine un défi pour les enfants (de moins de 18 ans).

Le thème change chaque lundi et est communiqué sur le site de la commune. Les résultats sont aussi publiés chaque semaine au fur et à mesure des défis. Vous pouvez tout de même jouer et proposer vos œuvres et vos créations sur les défis précédents et en cours. Alors plus d'hésitation, jouez, créez, relevez et partagez le défi de la semaine.

<http://www.savigneux.fr/quotidien/education.htm>

COVID - 19 / INFOS UTILES



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

BESOIN D'AIDE ?

Vous avez des questions, des problèmes ou des inquiétudes liés au Coronavirus ? Vous avez besoin d'être aidé ou écouté ?

Appelez le **0 800 130 000**   

appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

Pour les personnes sourdes et malentendantes : www.gouvernement.fr/info-coronavirus/espace-handicap

URGENCES

15

SAMU

17

POLICE SECOURS

18

SAPEURS-POMPIERS

114 

NUMÉRO D'URGENCE

Pour les personnes sourdes et malentendantes

Appels gratuits, disponibles 24h/24, 7j/7

VICTIMES OU TÉMOINS DE VIOLENCES

ENFANTS EN DANGER ?

119 gratuit, 24h/24, 7j/7

allo119.gouv.fr

VIOLENCES DANS LE COUPLE, VIOLENCES SEXUELLES ?

3919

numéro d'écoute gratuit,
7j/7 de 9h à 19h

URGENCES par SMS **114** 

arrêtonslesviolences.gouv.fr

+ vous pouvez aussi trouver de l'aide dans les pharmacies et dans certains centres commerciaux.

VIOLENCES SUR DES PERSONNES ÂGÉES ET/OU EN SITUATION DE HANDICAP ?

3977

Numéro d'écoute, du lundi au vendredi de 9h à 19h, prix d'un appel local

VOUS PENSEZ AVOIR LE CORONAVIRUS ?

VOUS AVEZ DE LA TOUX ET DE LA FIÈVRE ?

Appelez votre médecin.

VOUS AVEZ DU MAL À RESPIRER OU ÊTES ESSOUFLÉ ?

Appelez immédiatement

le SAMU **15**

114 

NUMÉRO D'URGENCE

Pour les personnes sourdes et malentendantes

AUTRES QUESTIONS MÉDICALES

VOUS AVEZ DES VACCINS À FAIRE POUR VOS ENFANTS ? DES EXAMENS ?

VOUS SOUFFREZ D'UNE MALADIE CHRONIQUE OU ÊTES MALADE ?

Il est important de consulter ou d'appeler votre médecin en cas de besoin.

Continuez à prendre vos traitements si vous en avez.

En cas d'urgence médicale :

Appelez immédiatement

le SAMU **15**

114 

NUMÉRO D'URGENCE

Pour les personnes sourdes et malentendantes

SEXUALITÉ, INTERRUPTION VOLONTAIRE DE GROSSESSE (IVG)


0 800 08 11 11

Appel anonyme et gratuit,
lundi au samedi de 9h à 20h

ivg.gouv.fr

VOUS AVEZ DES PROBLÈMES D'ADDICTIONS (TABAC, DROGUES, ALCOOL...) ?

Ces problèmes s'aggravent en cette période ?

0 800 130 000  appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7



GOUVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

ACHATS

VOUS NE POUVEZ PAS VOUS DÉPLACER ET AVEZ BESOIN D'AIDE POUR FAIRE VOS COURSES, ACHETER DES MÉDICAMENTS ?

Appelez votre mairie ou une association de proximité



ou trouvez de l'aide au

0 800 130 000

PERSONNES ÂGÉES OU EN SITUATION DE HANDICAP

VOUS AVEZ BESOIN D'UNE AIDE PARTICULIÈRE ?

Appelez votre mairie ou une association de proximité



ou appelez le

0 800 130 000

DEUIL

VOUS TRAVERSEZ UNE PÉRIODE DE DEUIL ET SOUHAITEZ EN PARLER ?

0 800 130 000 appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

PARENTS

VOUS ÊTES INQUIETS POUR VOS PROCHES, POUR VOTRE FAMILLE ?

0 800 130 000

ÉCOLE À LA MAISON

En cas de questions ou de besoin, appelez l'enseignant de votre enfant ou la direction de l'école.

PENSION ALIMENTAIRE : VOTRE EX-CONJOINT NE VOUS A PAS VERSÉ LA PENSION ALIMENTAIRE FIXÉE LÉGALEMENT ?

Contactez votre Caisse d'allocations familiales (CAF) ou la Caisse de mutualité sociale agricole : pension-alimentaire.caf.fr

ÉTUDIANTS

VOUS ÊTES ÉTUDIANT ET AVEZ DES DIFFICULTÉS FINANCIÈRES ?

0 806 000 278

Du lundi au vendredi
de 9h à 17h, prix d'un appel local

etudiant.gouv.fr

Vous pouvez aussi
contacter votre
établissement

VOUS ÊTES UN ÉTUDIANT ULTRAMARIN ACTUELLEMENT DANS L'HEXAGONE ET AVEZ BESOIN D'AIDE ?

0 800 130 000 outremersolidaires.gouv.fr

PERSONNES SANS-ABRI

DES SOLUTIONS EXISTENT. SI VOUS CONNAISSEZ UNE PERSONNE SANS-ABRI, VOUS POUVEZ L'AIDER :

besoin d'hébergement :
appelez le
Samu social **115**

besoin d'une aide alimentaire :
appelez votre mairie ou le

0 800 130 000



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

RELIGIONS

DES SERVICES D'ÉCOUTE SPIRITUELLE ONT ÉTÉ MIS EN PLACE PAR PLUSIEURS RELIGIONS (BOUDDHISTE, CATHOLIQUE, JUIVE, MUSULMANE, ORTHODOXE, PROTESTANTE).

Si vous souhaitez être mis en relation avec un de ces services :

☎ 0 800 130 000 appel anonyme et gratuit, disponible 24h/24, 7j/7

DÉMARCHES SUR INTERNET

VOUS AVEZ BESOIN D'AIDE POUR UTILISER INTERNET ? (DÉMARCHES ADMINISTRATIVES...)

☎ 0 800 130 000

LOYER

VOUS AVEZ DES DIFFICULTÉS À PAYER VOTRE LOYER CE MOIS-CI ?

☎ 0 800 130 000

VERSEMENT DES ALLOCATIONS

VOUS TOUCHEZ DES AIDES SOCIALES ?

Pendant la crise, les aides sociales (RSA, RSO, AAH, AEEH et APL) vous sont versées sous forme d'avances si vous ne pouvez pas actualiser vos droits.

UNE AIDE EXCEPTIONNELLE DE SOLIDARITÉ

sera automatiquement versée à **partir du 15 mai** à :

- Toutes les familles qui bénéficient du revenu de solidarité active (RSA) ou de l'allocation de solidarité spécifique (ASS) : **150 € par famille + 100 € supplémentaires par enfant à charge.**
- Toutes les familles bénéficiaires des aides personnelles au logement (APL) qui ne touchent pas le RSA ou l'ASS : **100 € par enfant à charge.**

CHÔMAGE

Si vous arrivez en fin de droit depuis le **12 mars 2020**, alors vos droits sont prolongés jusqu'à la fin du confinement. **Attention !** Il faut continuer à s'actualiser, comme d'habitude, **avant le 15 de chaque mois** pour que ce prolongement soit valable.

Plus d'informations :

☎ 3949

sur l'application ou le site internet
pole-emploi.fr

Comment fonctionne le **☎ 0 800 130 000** ?

L'Etat a mis en place un numéro d'aide anonyme et gratuit à l'occasion de la crise que nous traversons. Son service est rendu possible grâce à la mobilisation de nombreuses associations et organisations : Croix-Rouge Ecoute, Croix-Rouge Chez Vous, SOS Amitié, SOS Confinement, Asso SPS, Ecoute Covid-19, Enfance et Covid, Net Ecoute, Ecoute Infos Familiales, Psychologues sans frontières, SOS Parentalité, Allo Parents Bébé, Fédération Jumeaux et Plus, Empreintes, Planning Familial, Agence du Numérique, Agence Nationale pour l'Information sur le Logement, Impôts Service, Alcool Info Service, Drogues Info Service, Tabac Info Service, Joueurs Info Service, Fédération 3977, Violences Femmes Info, Allô Enfance Maltraitée, Cellule Eglise Orthodoxe, Cellule Eglise Protestante, Cellule Eglise Catholique, Cellule Culte Juif, Cellule Culte Musulman, Cellule Culte Bouddhiste, Délégation interministérielle pour l'égalité des chances des Français d'Outre-Mer et la visibilité des Outre-Mer, Fédération Grandir Ensemble, Conseil national consultatif des personnes handicapées, Association nationale des centres régionaux d'études, d'actions et d'informations, Autisme Info Service, Groupement national des centres ressources autisme, la FEDEEH...

JOURNÉE NATIONALE DU SOUVENIR DES VICTIMES ET DES HÉROS DE LA DÉPORTATION

Message rédigé conjointement par : la Fédération Nationale des Déportés, internés, Résistants et Patriotes, la Fondation pour la Mémoire de la Déportation et les Associations de mémoire des camps nazis, l'Union Nationale des Associations de Déportés, Internés, de la Résistance et Familles.

Il y a soixante-quinze ans, au printemps 1945, plus de 700 000 hommes, femmes et enfants étaient regroupés dans ce qui restait de l'univers concentrationnaire et génocidaire nazi à l'agonie. La moitié d'entre eux devait encore périr, avant que les armées alliées n'ouvrent enfin les portes des camps sur une insoutenable vision d'horreur. De tout cela, rien ne doit être oublié...

Et pourtant, si les déportés ont su montrer dans les pires circonstances que la résistance face au crime demeurerait toujours possible, leur persévérance à témoigner partout et auprès de tous ne suffit pas à faire disparaître la haine, le racisme, la xénophobie, l'antisémitisme et le rejet des différences.

Combattre sans relâche les idéologies qui affaiblissent notre modèle républicain et prônent le retour à l'obscurantisme et au fanatisme, promouvoir la tolérance, investir dans l'éducation morale et civique des jeunes générations, c'est le message des déportés.

La période dramatique rappelle en effet que les êtres humains sont responsables de l'avenir qu'ils préparent pour leurs enfants et qu'ils partagent une même communauté de destin.

Texte complet sur :

http://www.loire.gouv.fr/IMG/pdf/message_2020_souvenir_deportation.pdf



Triste nouvelle : Robert Klapisch est décédé le 21 mars 2020

Robert Klapisch, un savant français de renommée internationale, est mort, âgé de 88 ans, le 21 mars 2020. En 2019, avec ses enfants, il était revenu à Savigneux où, 75 ans avant, il avait été un enfant juif caché.

En 1940, faisant preuve d'une clairvoyance extraordinaire, les parents de Robert Klapisch refusent de se faire recenser comme juif et de porter l'étoile jaune. Ils gagnent Aix-les-Bains, situé dans la zone d'occupation italienne. Solly Klapisch, son père, entre en contact avec un réseau qui fabrique de vrais faux papiers. Il devient Sylvain Clapier. En 1943, prévenu qu'il risque d'être arrêté, il se réfugie alors avec sa famille à Savigneux. Ils font renouveler leurs papiers par Claudius Duport, secrétaire de mairie et directeur de l'école de Savigneux et par le maire de l'époque Pierre Dupuy - qui agissent en toute connaissance de cause. En 1943 et 1944, la famille Klapisch habite dans un petit appartement, au n° 8, rue de Lyon, en face de la boulangerie Cheminal. Robert et sa sœur vont à l'école primaire de Savigneux. Toute la famille Klapisch a ainsi vécu à Savigneux sous le couvert d'une omerta bienveillante et a tissé des relations avec des familles d'agriculteurs, particulièrement avec les familles Romestaing de la ferme de Sainte-Agathe et de la ferme qui est aujourd'hui le golf.

Fin 1944, c'est la Libération. Solly Klapisch quitte Savigneux avec toute sa famille. Il retrouve à Cachan son usine déserte et dévastée, la relève de ses ruines, repart dans la vie. Les enfants Klapisch, de leur côté, font des études.

Robert Klapisch est devenu, l'un des grands scientifiques français : chercheur au CNRS et à l'Institut du Radium. Il a été en charge de nombreuses missions, en particulier, aux côtés d'Yves Coppens a participé à la rédaction de la Charte de l'Environnement.

À partir de 2002, Robert Klapisch crée une Fondation intitulée Partager le savoir visant au dialogue entre savants des deux rives de la Méditerranée.

En 2019, Robert Klapisch est revenu à Savigneux à l'invitation de Christophe Bretton, Maire, démarche qui l'a beaucoup touchée. Elle a permis à la famille Klapisch de se réapproprier la mémoire familiale. Robert est venu avec ses trois enfants : Coline Klapisch-Nicolella, sémiologue, Cédric Klapisch, cinéaste, Marianne Klapisch-Fougère, architecte. Liliane Klapisch-Moses, sœur de Robert, peintre franco-israélienne, est venue avec son fils Emmanuel Moses, écrivain et traducteur.

Robert Klapisch est mort brusquement à Paris le 21 mars 2020. De nombreux hommages officiels lui ont été rendus. Il a été enterré dans l'intimité familiale - crise sanitaire oblige.

Robert Klapisch est mort brusquement à Paris le 21 mars 2020. De nombreux hommages officiels lui ont été rendus. Il a été enterré dans l'intimité familiale - crise sanitaire oblige.

LA CÉRÉMONIE DU 8 MAI

Le Gouvernement a demandé le maintien de cette cérémonie dans une configuration très restreinte, sans public. Le maire effectuera un dépôt de gerbe ce jour-là. Ce moment mémoriel marquant le 75e anniversaire de la victoire sur le nazisme sera retransmis sur le site Internet de la commune.

SOCIAL

DIFFICULTÉS FINANCIÈRES

Afin de répondre au mieux aux besoins des familles fragilisées par le contexte de crise sanitaire actuel, n'hésitez pas à vous faire connaître auprès des assistances sociales du Conseil départemental. Des dispositifs d'urgence ont été mis en place.

Contact téléphonique au 04 77 48 42 42 et par mail à info@loire.fr

De plus, une aide exceptionnelle de solidarité sera débloqué par la CAF, pôle emploi ou les caisses de mutualité agricoles le 15 mai prochain, sans aucune démarche à réaliser pour les bénéficiaires : 150 € pour les allocataires du RSA et de l'ASS et 100€ par enfant pour les allocataires du RSA, de l'ASS et des aides au logement.

CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE DE SAVIGNEUX

Le CCAS, présidé par le Maire, Christophe Bretton, s'est mobilisé pour assurer un service auprès des plus vulnérables. Appels téléphoniques réguliers pour les personnes repérées, courses effectuées, ... les services ont, dans la mesure du mesure, répondu aux besoins des savignolais les plus en difficultés.

Pendant cette crise, dans la même logique, des masques ont été donné au personnel de l'ADMR et des charlottes et des gants à l'hôpital et l'EPAHD de Montbrison.

Le CCAS peut intervenir sur demande du conseil départemental pour un soutien financier exceptionnel alimentaire d'urgence pour les savignolais en difficultés, notamment suite à cette crise.

ENFANTS EN DANGER

"Pauline est inquiète. Dans la maison voisine, elle entend souvent des cris d'enfants qui pleurent. Elle ne sait que faire. Chantal, elle, se fait du souci pour son neveu qui a souvent des bleus. Que faire, comment s'y prendre ?"

Ces situations conduisent à se poser la même question : quand faut-il s'alarmer ? Lorsque l'enfant est en danger ou qu'il risque de l'être, répond clairement la loi (loi n° 2007-293 du 5 mars 2007). Et peu importe la forme de ce danger. Si vous êtes persuadé qu'un enfant court un danger, pour agir, appelez la ligne téléphonique "Allô enfance en danger" en composant le 119. Elle est accessible 24 heures/24 et 7 jours/7 ou cliquez sur <http://www.allo119.gouv.fr/>

■ DON DU SANG

Dans le contexte de l'épidémie de coronavirus covid-19, la collecte de sang doit se poursuivre pour répondre aux besoins des patients. Vous pouvez vous rendre en collecte en prenant RDV en amont sauf si vous présentez des symptômes grippaux. Dans le cadre des mesures de confinement, les citoyens sont autorisés à se déplacer pour aller donner leur sang sur les sites de collecte de l'EFS, sous réserve de remplir l'attestation officielle ou une déclaration sur l'honneur indiquant qu'ils vont donner leur sang, au motif de l'assistance aux personnes vulnérables. Les lieux de collecte de sang sont considérés par les autorités de l'Etat comme des lieux publics autorisés car vitaux et indispensables.



■ CELLULE D'ÉCOUTE ET DE SOUTIEN PSYCHOLOGIQUE MISE EN PLACE PAR LOIRE FOREZ AGGLOMÉRATION

La crise sanitaire actuelle et le confinement qu'elle engendre perturbent la vie quotidienne de chacun. Dans ce contexte, certaines familles ou personnes sont en difficulté. L'isolement, le stress, l'anxiété, la maladie mettent la vie des habitants à rude épreuve, nécessitant parfois une écoute attentive et un soutien.

Loire Forez agglomération met en place, à compter du jeudi 23 avril, une cellule d'écoute et de soutien psychologique à destination des habitants du territoire.

Des psychologues proposent leur aide pour écouter et conseiller les habitants du territoire durant cette période de confinement. Ces psychologues bénévoles se relaient à votre écoute et les appels sont anonymes.

Numéro vert gratuit d'écoute et de soutien : 0 800 800 514

Les permanences ont lieu de 9 à 12h

- mardi 28, mercredi 29 et jeudi 30 avril
- mardi 5, mercredi 6 et jeudi 7 mai
- mardi 12, mercredi 13 et jeudi 14 mai

Plus d'infos : www.loireforez.fr

■ VIOLENCES CONJUGALES : COMMENT DONNER L'ALERTE ET AGIR DURANT LE CONFINEMENT

En obligeant chacun à limiter ses déplacements, le confinement lié à l'épidémie de Covid-19 réduit les crimes et délits... à l'exception des violences intrafamiliales.

Face à l'augmentation des violences conjugales depuis le début du confinement en France, le ministère de l'Intérieur a ouvert un nouveau dispositif d'aide aux victimes, avec le 114. Un numéro d'alerte par SMS, lorsque l'on ne peut pas sortir de chez soi ni faire de bruit.

Il est également possible de solliciter de l'aide en pharmacie. Le pharmacien peut recueillir votre identité et composer le 17 si vous souhaitez prévenir la gendarmerie. Si tel n'est pas votre souhait, il vous proposera la "remise discrète" d'un flyer avec les coordonnées des forces de l'ordre (appel 17, SMS au 114), des services d'accompagnement (3919 et 119) ainsi que l'adresse de la plateforme de signalement des violences sexuelles et sexistes et son tchat.

Vous pouvez joindre aussi des professionnels par téléphone au 3919, ouvert du lundi au samedi, de 9 h à 19 h. Ce numéro est toujours gratuit et confidentiel. Les associations Solidarité Femmes restent mobilisées pour vous à travers des entretiens par téléphone, un accompagnement et une orientation si urgence, suivis d'un hébergement. En cas d'urgence, appelez le 17.

DÉCHETS VÉGÉTAUX

À partir du lundi 4 mai, les modalités d'accès aux 5 déchèteries fixes de Loire Forez agglomération, situées à Arthun, Estivareilles, Savigneux, Saint-Just Saint-Rambert et Sury-le-Comtal, seront adaptées :

- Du 4 au 9 mai inclus, seuls les déchets verts seront acceptés ; puis, à partir du 11 mai, l'ensemble des déchets habituellement pris en charge seront acceptés.
- Pour les particuliers, l'accès aux déchèteries se fera uniquement sur rendez-vous : toutes les 15 minutes, du lundi au vendredi de 9h à 11h45 et de 14h à 17h45 et le samedi de 9h à 17h45. Les rendez-vous pourront être pris en ligne sur le site de Loire Forez agglomération à partir de ce jeudi 30 avril.
- L'accès sera limité à 1 seul passage par jour et par immatriculation (des contrôles pourront être effectués), ainsi qu'à 1 seule personne par véhicule (enfants interdits), sauf en cas de déchets lourds et/ou encombrants à décharger. Seuls les véhicules légers, avec remorque le cas échéant, seront autorisés à entrer sur le site.
- Les usagers devront respecter strictement les gestes barrières et les consignes données par les agents de déchèterie. Ces derniers ne pourront pas aider au déchargement des déchets et aucun matériel ne pourra être mis à disposition. Le port du masque et de gants est recommandé.

Pour les professionnels, l'accueil se fera uniquement à la déchèterie de Savigneux jusqu'au 23 mai inclus. Aucun rendez-vous ne sera nécessaire, mais il sera demandé de fournir un justificatif à l'entrée du site. Horaires : 9h-12h / 14h-18h.

Réservation d'un créneau dans l'une des déchèteries :

www.loireforez.fr : service disponible en ligne, à partir du jeudi 30 avril.

Renseignements par téléphone au n° vert : 0 800 881 024 (appel gratuit depuis un poste fixe).

ABRIS-VÉLOS

Le 28 avril, la société forézienne Altinnova a posé 4 abris vélos sur les 9 prévus : à proximité de la médiathèque, de l'école élémentaire (à proximité de l'abribus), de l'école maternelle et complexe sportif. Ces installations viennent compléter le dispositif "Savigneux à vélo" et les pistes cyclables déployées par la municipalité. Le projet est soutenu financièrement par l'Etat, Loire Forez agglomération, et la fédération des usagers de la bicyclette.



RUE BAYARD

Le chantier rue Bayard a redémarré depuis mi-avril. Il permet de réaliser les travaux prévus dans le cadre de l'alignement, d'agrandir la rue et ainsi garantir la sécurité de tous sur cet axe central et passant.



LES AUTRES CHANTIERS 2020

Après cette période de confinement, le programme de travaux initialement prévu est de fait chamboulé. La liste des travaux du quotidien et des chantiers à finaliser ou initier est en cours de programmation en fonction des urgences. Merci pour votre indulgence concernant le fleurissement, les tontes des espaces publics, le désherbage,... Il ne sera pas possible de récupérer deux mois de confinement et le retard pris sur certains projets.

CYBERCRIMINALITÉ

L'épidémie du CORONAVIRUS - COVID19 génère une situation de crise mondiale. Comme à chaque événement exceptionnel, il faut avoir conscience que les cybercriminels cherchent à tirer profit de la tension inhérente à la gestion de crise et de la baisse de vigilance des personnes directement ou indirectement concernées pour les abuser. Ce phénomène est amplifié par l'accroissement de l'usage numérique lié aux mesures de confinement. Il est donc primordial de redoubler d'attention pour ne pas tomber dans leurs pièges.

Différents messages envoyés vers des structures de santé, collectivités ou entreprises se prétendant parvenir d'instances officielles tentent de leurrer la vigilance et permettre de réaliser des escroqueries. Ce type d'escroquerie repose le plus fréquemment sur la contrefaçon d'un site internet ou d'une adresse d'envoi, l'adresse est "masquée ou maquillée" afin de paraître authentique.



ill : vecteezy.com

- 1. Comme pour tout système d'information, appliquez les règles d'hygiène de sécurité :**
En cas de réception d'un lien par e-mail ou par les réseaux sociaux pour participer à une vidéoconférence, contacter l'expéditeur pour confirmer sa légitimité. Ne jamais ouvrir les liens et les pièces jointes provenant d'expéditeurs inconnus. Rechercher les indices classiques comme les fautes d'orthographe dans les URL et les e-mails.
- 2. Utilisez des mots de passe différents et complexes pour chaque site et application :**
Afin d'éviter que le vol d'un de vos mots de passe ne compromette tous vos comptes personnels. Vous pouvez également utiliser des coffres forts numériques de type KeePass1 pour stocker de manière sécurisée vos différents mots de passe.
- 3. Méfiez-vous des messages quelle que soit leur origine :**
Ne communiquez jamais d'informations sensibles par messagerie ou téléphone, l'hameçonnage (ou phishing) reste le premier vecteur d'attaque pour vous dérober des informations personnelles, professionnelles ou bancaires en vous attirant sur de faux sites officiels à la promesse d'une (trop) bonne affaire, d'un remboursement, d'une confirmation de commande, d'un colis en attente, d'un problème de sécurité... Ces messages peuvent également contenir une pièce-jointe malveillante (virus) ou vous inciter à vous rendre sur un site piégé pour infecter votre terminal.
- 4. Avant de cliquer sur un lien douteux :**
Positionnez le curseur de votre souris sur ce lien (sans cliquer) ce qui affichera alors l'adresse vers laquelle il pointe réellement afin d'en vérifier la vraisemblance, c'est-à-dire que l'intitulé du lien correspond bien à l'organisme qui l'a envoyé, ou allez directement sur le site de l'organisme en question par un lien favori que vous aurez vous-même créé.
- 5. En cas de doute :**
Mieux vaut s'abstenir de cliquer ou de répondre. Sinon contactez si possible directement l'organisme concerné pour confirmer le message ou l'appel que vous avez reçu. Vérifiez la fiabilité et la réputation des sites que vous visitez, que ce soit pour vous informer ou réaliser un achat. Avant de fournir des informations personnelles ou bancaires, assurez-vous du sérieux du site sur lequel vous comptez vous inscrire ou commander en consultant les avis et en recherchant sur votre moteur de recherche d'éventuelles malversations connues. Dans certains cas, les virus contenus dans ces pièces-jointes peuvent aller jusqu'à bloquer votre matériel voire chiffrer vos fichiers et vous réclamer une rançon pour en retrouver l'accès.

De façon générale : appliquons tous les gestes "barrières" de cybersécurité pour rester au mieux protégés. Ne baissez pas la garde, au contraire, montez-là ! Soyez cyber-vigilants.

FAKE NEWS*

Actuellement, énormément d'informations circulent sur les réseaux sociaux, relatives à la pandémie en cours. Qu'elles soient polémiques, ou parfois rassurantes, il faut être plus que jamais vigilant à ne pas faire circuler de fausses informations. Même en partant d'une bonne intention, c'est contre-productif et ça n'aide pas les autorités sanitaires. L'AFP (Agence France Presse) a mis en place un site pour aider à faire le tri : <https://factuel.afp.com>

* Fake news = fausses nouvelles



DÉCLARATION DES REVENUS EN LIGNE

Depuis l'an dernier, avec le prélèvement à la source, le paiement de votre impôt sur le revenu est facilité et s'adapte à l'évolution de vos revenus et de votre situation au cours de l'année. Cependant, il est toujours nécessaire de déclarer ses revenus pour faire le bilan de l'année qui s'est écoulée et bénéficier, le cas échéant, d'un remboursement, ainsi que pour mettre à jour votre taux de prélèvement à la source.

C'est pourquoi, la déclaration est encore simplifiée cette année, notamment grâce à la déclaration automatique. Pour la Loire, la déclaration est ouverte jusqu'au lundi 8 juin à 23h59. La déclaration papier doit, quant à elle, être déposée au plus tard le vendredi 12 juin 2020 à minuit.

Pour toute vos questions, ne vous déplacez pas, vous pouvez utiliser

- la messagerie sécurisée de votre espace particulier ;
- le téléphone en appelant le service des impôts des particuliers de Montbrison ou bien le **0809 401 401** (service gratuit, prix d'un appel local).

ILLIWAP ET LE SITE INTERNET

Pour faciliter la communication et vous informer en permanence, la municipalité publie quasiment quotidiennement des actualités sur le site Internet de la commune et sur Illiwap (à télécharger sur playstore ou appstore, entrer Savigneux dans le module de la recherche pour vous connecter).

N'oubliez pas de paramétrer votre smartphone pour recevoir les alertes.

Depuis le 15 mars, plus de 100 abonnés nous ont rejoint et nous avons diffusé plus de 40 messages pour vous relayer les actualités nationales et surtout locales.

Merci d'avoir téléchargé l'application locale et merci de votre fidélité.

NB de la rédaction : les informations évoluent très vite. Il est possible qu'entre le délai de rédaction et de lecture, il y ait eu des modifications... Vous voudrez bien nous en excuser.

Vous retrouverez toutes les lettres sur le site de la commune, notamment la lettre n°19 qui est sur le site Internet et a été distribuée uniquement aux personnes de + de 70 ans.



illiwap
L'APPLI QUI VOUS CHANGE
LA VIE !

